



République Française - Département de la Moselle

Ville de Serémange-Erzange

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SERÉMANGE-ERZANGE

**SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEREMANGE-ERZANGE, sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire, dûment convoqués le sept du mois d'avril deux mil vingt et un.

ETAT DE PRESENCE

MAIRE ADJOINTS	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS
JURCZAK S.	X				SECRETI A. M.	X				FERRY C.		X	X	MOCA G
SASSELLA S.		X	X	SASSELLA A.	OSTER A.	X				DOEBLE B.	X			
GORETTI J.B	X				DUMINY C.		X	X	SECRETI AM	KHACHEI A.		X	X	GORETTI J.B
MENTION F.	X				SASSELLA A.	X				BOSSI S.	X			
TRUSCELLO S	X				PEREZ N.	X				CHIKH A.		X	X	JURCZAK S.
SANTINON C	X				CASTELLANI S.	X				WEBER N.		X	X	WOEFFLER R.
DI MARCO D.	X				RICARD P.	X				WOEFFLER R.	X			
POJER M.F.	X				METZGER P.		X	X	MENTION F.	GABURRO J.	X			
VASCO P.	X				ALBERTINI C.		X	X	BOSSI S.	MOCA G.	X			

Madame RICARD est nommée secrétaire de séance.

Lors de leur réunion, les conseillers municipaux ont :

- à l'unanimité, autorisé le maire à ajouter un point à l'ordre du jour ;
- à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021 après l'intervention de M. Castellani sur le rajout des mots "Toutes Taxes Comprises" sur les délibérations concernant les cessions, ainsi que du mot "superficie" au lieu de "contenance" ;
- à l'unanimité, (M. OSTER ne participe pas au vote), décide d'attribuer une subvention à diverses associations ;
- à l'unanimité, autorisé le maire à signer la convention "un fruit à la récré" avec la mairie de Fameck ;
- à l'unanimité, décidé de céder à la SARL CS COMO (Terville) les immeubles 1/1bis/3/3ter/3ter au prix de 700 000 € ;
- à l'unanimité, décidé de céder à Mme COLANTONI Ghislaine, Mme COLANTONI Céline et M. MICHALAK Christophe la parcelle rue de Suzange section 08 N°130/4 au prix de 146 812.50 TTC ;
- à l'unanimité, décidé de créer 3 postes d'agents contractuels affectés aux services techniques ;
- à l'unanimité, décidé de créer 16 postes d'emplois saisonniers pour la période estivale 2021 ;
- à l'unanimité, autorisé le renouvellement du recours temporaire à des agents contractuels pour des missions intérim (2021/2023)
- à l'unanimité, se sont opposés au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la CAVF ;

- à l'unanimité, adopté le compte de gestion du budget principal 2020 ;
- à l'unanimité, adopté le compte administratif du budget principal 2020 ;
- à l'unanimité, adopté le compte de gestion du budget principal 2020 ;
- à l'unanimité, décidé d'affecter à l'article 1068 la somme de 168 255.42 € et de reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 386 775.80 € au chapitre R. 002 du budget primitif 2021 ;
- à l'unanimité, adopté le budget primitif 2021, équilibré à 5 257 626.80 € en fonctionnement et 3 754 497.03 € en investissement ;
- à l'unanimité, voté les taux des taxes foncières sans augmentation

Affiché le 19 avril 2021.